

Éléments de méthode de l'étude menée sur l'hébergement Temporaire pour personnes âgées

Préambule :

Cette étude répond au besoin de savoir dans quelle mesure l'hébergement temporaire pour personnes âgées peut et/ou doit être amélioré. En termes qualitatifs mais aussi économiques, la question se pose de la viabilité de cette possibilité d'accueil en complément de l'activité permanente. La première difficulté rencontrée porte sur le nombre de structures existantes dans chaque département. Les établissements privés à but lucratif, non habilités à l'aide sociale départementale, sont exclus *de facto* de la base de réflexion compte tenu de leur faible représentativité pour l'activité de séjour temporaire.

Méthodologie :

Avec l'aide de l'annuaire édité par la Fondation Médéric Alzheimer et du site Internet sanitaire-social.com les services rendus des établissements en matière d'hébergement temporaire ont été comparés. Sur Internet les noms des directeurs sont communiqués et facilitent la démarche d'approche. Nous nous sommes recommandés dans notre démarche de la Fédération Hospitalière de France, la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne et de l'Union Nationale Interfédérale des Oeuvres et Organismes Sanitaires et Sociaux avec l'accord préalable de ces organisations. Les établissements ont pu à leur demande répondre au questionnaire à l'aide d'un fichier Excel transmis par Internet avec un courrier d'accompagnement expliquant la démarche.

Dépouillement et exploitation des données :

Les données recueillies tant auprès des structures ou par Internet font l'objet d'un fichier comparatif permettant de distinguer clairement les objectifs recherchés par l'enquête. Les résultats permettent d'exploiter une base de données concernant l'accueil, les capacités installées, les possibilités ouvertes en séjour temporaire. On constate l'existence d'une tarification spécifique sur l'activité "Hébergement Temporaire Médicalisé" sur seulement quatre structures sur les deux cents concernées, traduction concrète d'une véritable distinction de cette offre par rapport aux « maisons de retraite classiques ». Pour des raisons tant économiques qu'organisationnelles, les structures non spécialisées dans l'hébergement temporaire ne sont pas généralement prêtes à développer cette activité et ne la pratiquent qu'occasionnellement ou exceptionnellement. Seules les places autorisées officiellement sont occupées et c'est bien souvent une solution retenue dans l'attente d'une place en hébergement permanent.